

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 1^{er} juillet 1909, M. Marc-Gilbert-Paul Hautefeuille, Officier de la Légion d'Honneur, est nommé Gouverneur Général de la Principauté.

Par Ordonnance Souveraine en date du 1^{er} juillet 1909, M. Marcel Huguet, ancien magistrat, est nommé Président du Tribunal de Première Instance.

Par Ordonnance Souveraine en date du 1^{er} juillet 1909, M. Paul de Monseignat, ancien magistrat, est nommé Juge de Paix, en remplacement de M. Bimar, nommé Conseiller à la Cour d'Appel.

ALBERT 1^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Il est créé une Compagnie de Sapeurs-Pompiers, organisée militairement.

ART. 2.

Elle comprendra :

un capitaine,
un lieutenant,
un adjudant,
un sergent-major,
quatre sergents,
huit caporaux,
vingt sapeurs de première classe,
vingt sapeurs de deuxième classe,
deux clairons.

ART. 3.

Elle sera recrutée, sur la proposition du Colonel Commandant Supérieur, soit dans le corps des Pompiers de la Principauté, soit parmi tous autres candidats étrangers.

ART. 4.

La Compagnie, commandée et administrée par le Capitaine, est placée sous les ordres du Colonel Commandant Supérieur, qui possèdera toutes les prérogatives des chefs de corps.

ART. 5.

Les caporaux et sapeurs, lorsqu'ils auront atteint l'âge de 35 ans, pourront, sur la proposi-

tion du Commandant Supérieur, et en tenant compte, autant que possible, de leurs préférences personnelles, être versés soit dans la Compagnie des Carabiniers, soit dans les services de la Sûreté publique, soit dans un service civil.

Ils continueront à toucher la solde, sans les accessoires, qu'ils touchaient à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

ART. 6.

Les officiers, les sous-officiers, caporaux et sapeurs sont, au point de vue de la solde, de l'équipement, de l'armement, de la nourriture et de la retraite, assimilés au personnel du même grade de la Compagnie des Carabiniers.

Des suppléments de fonctions pourront être alloués aux mécaniciens de tout grade, pendant la durée de leur présence à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

ART. 7.

Les droits à la retraite continuent à courir, même pour les Sapeurs qui, à partir de l'âge de 35 ans, auraient été admis dans un autre service.

ART. 8.

Un officier, les gradés et les soldats de la section seront logés dans la caserne des Sapeurs-Pompiers.

Les autorisations de mariage ne pourront être accordées à un nombre d'hommes supérieur à la moitié de l'effectif.

ART. 9.

Le tarif des soldes et suppléments, un arrêté sur la tenue et un règlement sur le service intérieur Nous seront soumis par Notre Gouverneur Général, sur la proposition du Colonel Commandant Supérieur.

ART. 10.

Le Maire, accompagné par le Colonel Commandant Supérieur, passera trimestriellement l'inspection du matériel. Il devra faire connaître au Gouverneur Général la date et l'heure de cette inspection.

En cas d'empêchement absolu, le Maire préviendrait le Gouverneur Général, qui pourra autoriser un Adjoint à le suppléer.

ART. 11.

Notre Secrétaire d'État, Notre Procureur Général et Notre Gouverneur Général sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix-neuf juin mil neuf cent neuf.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat délégué,
BERTHET.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. Exc. M. Hautefeuille avait tenu, à l'occasion de son entrée en fonctions, à recevoir officiellement les autorités et les différents corps constitués de la Principauté.

Les fonctionnaires avaient été convoqués pour 3 heures et demie. Les membres de la Maison du Prince avaient, d'autre part, reçu avis de cette cérémonie et avaient été informés que, s'ils jugeaient à propos de s'y rendre, ils seraient introduits directement auprès du Gouverneur.

Répondant à cette invitation, M. le colonel Beldando de Castro, aide de camp de Son Altesse Sérénissime, s'est rendu à 3 heures un quart à l'Hôtel du Gouvernement, ainsi que M. le commandant Gastaldi, aide de camp; le chef d'escadron Jeanmaire, commandant du Palais; M. le docteur Richard, chef du Cabinet scientifique; M. le docteur Coulon; M. A. Blanchy, attaché au Cabinet de Son Altesse Sérénissime; M. le chanoine de Villeneuve, bibliothécaire du Palais; le comte d'Adhémar de Lantagnac, sous-bibliothécaire.

L'entrevue a été très cordiale et s'est terminée à 3 heures et demie.

Pendant ce temps, les portes de la salle du Conseil d'Etat avaient été ouvertes et les dignitaires, les consuls accrédités et les fonctionnaires, introduits immédiatement, étaient reçus par MM. Alatissière et Canu.

A 3 heures et demie exactement, S. Exc. M. Hautefeuille, accompagné de M. Roussel, ancien Gouverneur Général intérimaire, sort de ses appartements et pénètre dans la salle du Conseil. Au milieu d'un silence attentif, le Gouverneur Général prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Appelé par la confiance de Son Altesse Sérénissime au poste si délicat et si honorable de Gouverneur Général de la Principauté, je viens vous apporter à tous mon salut.

Pour moi, le titre « Gouverneur » signifie « Exécuteur strict et fidèle des ordres de notre Prince ».

Proclamer mon entier loyalisme envers Son Altesse Sérénissime, c'est vous assurer de mon dévouement absolu envers le pays Monégasque.

Messieurs, vous m'aidez à suivre cette ligne de conduite et, pour prouver notre accord complet, je vous

demande de pousser, avec moi, trois fois ce cri : « Vive Son Altesse Sérénissime le Prince Albert ! »

L'acclamation en l'honneur de Son Altesse Sérénissime est poussée à trois reprises. Puis, S. Exc. le Gouverneur rentre dans les salons de son hôtel où les fonctionnaires sont introduits par corps, suivant l'ordre des préséances, et présentés par M. Roussel.

Successivement sont reçus S. G. Mgr l'Evêque, les Conseillers d'Etat, les Consuls accrédités à Monaco, le Cabinet du Gouverneur Général, le Corps judiciaire, le Clergé et l'administration diocésaine, la Mairie, les Corps d'officiers, les Musées, l'Institut de la Paix, la Sûreté publique, les Services financiers, les Services mixtes (Douanes, Postes et Télégraphes, Gares), les Travaux publics et les Travaux du Port, le Service de la Marine, les Services hospitaliers et de bienfaisance.

S. G. Mgr du Cural a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence mes hommages très respectueux et les hommages très respectueux du Clergé séculier et régulier de notre diocèse.

Nous sommes fiers et nous sommes heureux de saluer en vous un des officiers supérieurs les plus distingués de la Marine française, qui a porté toujours avec honneur, pour lui-même comme pour la patrie, le drapeau de la France, et un marin qui est honoré depuis déjà de longues années de l'amitié si flatteuse de notre Auguste Souverain.

Nous vous offrons nos compliments de bienvenue et nos meilleurs souhaits pour votre personne et pour le succès de votre administration.

Nous prions Dieu de les bénir et de les réaliser.

S. Exc. M. Hautefeuille a répondu en ces termes :

Monseigneur,

Je suis plein de gratitude envers Votre Grandeur pour les souhaits qu'Elle veut bien formuler tant en son nom qu'au nom du Clergé séculier et régulier du diocèse.

En ce qui me concerne, les paroles de Votre Grandeur sont trop élogieuses. Je veux comprendre que ma vie, toute de devoir et de loyauté, est un sûr garant de mes efforts dans la Principauté pour le plus grand bien de tous, et, à cela, je ne faillirai pas.

M. le Premier Président de la Cour d'Appel a adressé au Gouverneur la harangue que voici :

Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous présenter les membres de la Magistrature, du Barreau et du Notariat.

Tous se font un agréable devoir de saluer respectueusement en vous le Représentant de notre Auguste Souverain et de vous offrir leurs souhaits empressés de bienvenue.

Je n'ai pas besoin de vous attester le loyalisme des Magistrats, leur attachement inébranlable à S. A. S. le Prince, à Son Auguste Famille et aux institutions séculaires de la Principauté. Mais je tiens à vous dire que vous pouvez compter sur leur concours le plus absolu et le plus dévoué pour assurer le respect de la loi qui se confond avec le respect de l'Autorité Souveraine, et garantir le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, sans lesquels aucun Etat ne saurait subsister, mais dont ce pays a un besoin tout particulier pour sauvegarder son autonomie et poursuivre le développement merveilleux de sa prospérité, qui fait l'admiration et l'envie de tous les étrangers.

Notre concours, Excellence, nous vous le promettons d'autant plus volontiers que nous savons déjà combien est méritée la haute confiance que S. A. S. le Prince a placée en vous. La carrière de la marine, où vous vous êtes signalé, dès vos débuts, par de brillants exploits et où vous avez exercé à plusieurs reprises de hauts commandements, est d'une efficacité sans pareille pour tremper le caractère, tendre l'énergie et développer les sentiments du devoir, de la responsabilité et de l'honneur.

Commandant d'un vaisseau ou chef d'une escadre, vous vous êtes toujours montré plein de sollicitude pour ceux qui étaient sous vos ordres, continuellement préoccupé d'accroître leur bien-être, de faire régner entre eux la concorde et l'union, en même temps que la discipline, dans l'intérêt de leur propre satisfaction, de leur avenir et de celui de la patrie.

Tel vous avez été, Excellence, dans ce passé tout proche, tel, nous en sommes convaincus, on vous retrou-

vera à la tête du Gouvernement où vous venez d'être appelé, et c'est pourquoi nous applaudissons hautement à votre nomination.

S. Exc. le Gouverneur a répliqué :

Monsieur le Premier Président,

Recevez tous mes remerciements, mais vos paroles sont vraiment trop élogieuses pour moi. Vous avez eu raison cependant de parler de ma loyauté; elle sera, comme elle a toujours été, le guide de ma vie.

Messieurs, je salue profondément les membres de la magistrature monégasque. Si le pays est petit par son territoire, il est grand par sa réputation intellectuelle.

La valeur morale et la haute science juridique de votre Premier Président se sont affirmées devant les représentants les plus autorisés de l'Europe, et la légitime renommée qu'il s'est acquise honore la Principauté tout entière.

Il est aussi flatteur qu'honorable pour moi de collaborer avec des hommes tels que vous.

Après l'allocution et les présentations de M. le Premier Président, M. le Procureur Général a présenté MM. les Substituts généraux en assurant Son Excellence du concours le plus consciencieux et le plus dévoué du Parquet.

Passant devant le doyen des avocats-défenseurs, le Gouverneur Général a adressé quelques mots aimables à M. le Ch^r de Loth.

M. le Maire, en présentant les adjoints et les membres de la Commission Communale, s'est exprimé à peu près en ces termes :

Monsieur le Gouverneur Général,

Les membres de la Municipalité Monégasque sont heureux de venir souhaiter la bienvenue à l'Administrateur distingué que Son Altesse Sérénissime a placé à la tête de Son Gouvernement et sur lequel la population peut compter pour mener à bien tout ce qui intéresse la Principauté.

Pour l'accomplissement de votre mission, Votre Excellence peut être assurée, de tout notre dévouement qui ne peut qu'égalier notre profond attachement et notre fidélité à notre Auguste Souverain et à la Famille Souveraine.

M. le Gouverneur Général a répondu ainsi :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Adjoints,
Messieurs les Membres de la Commission Municipale,

Je vous connais déjà tous et suis heureux de vous recevoir aujourd'hui officiellement. Cela m'a permis d'entendre les bonnes paroles prononcées par notre honoré Maire, qui me sont un puissant réconfort pour l'accomplissement de la tâche que j'ai assumée.

Votre compagnie, Messieurs, qui va être incessamment augmentée en nombre, reçoit par de nouvelles Ordonnances une importance considérable. La tutelle du Gouverneur Général est maintenue, mais vous ne devez pas douter de la largeur de mes vues. Vous devez déjà me connaître suffisamment pour être certains de ne pas trouver en moi un censeur tracassier, mais plutôt un collaborateur dévoué aux intérêts du pays. Cela m'est d'autant plus facile à promettre que je sais combien est sûr votre loyalisme, absolue, votre fidélité à Son Altesse Sérénissime, inébranlable votre volonté d'administrer pour le plus grand bien du pays.

Peut-être certains trouveront-ils vos pouvoirs trop restreints; peut-être penseront-ils que l'assimilation avec ce qui se passe dans le pays qui nous entoure de toutes parts n'est pas assez grande!

Ah! Messieurs, l'assimilation; quelle pente fatale! Et combien dangereux serait de s'y engager imprudemment.

Non, Messieurs, tenez-vous comme le lierre autour de ce tronc solide et protecteur qu'est la dynastie princière, soyez Monégasques, rien que Monégasques, et vous me trouverez toujours avec vous.

Les chefs des autres services ont également, en présentant leur personnel, assuré Son Excellence de tout leur dévouement. M. Hautefeuille a trouvé pour chacun d'eux des paroles de bienveillante affabilité.

La cérémonie, qui s'est déroulée dans un ordre parfait, a pris fin à 4 heures et demie.

Ce soir, à 4 heures, S. Exc. le Gouverneur Général a reçu les Supérieurs et Supérieures des Communautés religieuses de la Principauté, qui lui ont été présentés par Mgr le Vicaire Général.

Son Altesse Sérénissime a daigné décider d'ajouter, à la Commission chargée d'élaborer le programme des Grands Travaux, MM. Noghès, trésorier général des Finances, et Louis Médecin, membre de la Commission Communale, qui sont désignés pour faire partie de la Commission Financière.

M. Guy Lavaud, abandonnant, pour raisons de santé, ses fonctions de Secrétaire du Gouvernement, vient de quitter la Principauté, où il laisse de sympathiques souvenirs.

AVIS

Son Excellence le Gouverneur Général reçoit les hauts fonctionnaires dès qu'ils se présentent.

Pour les affaires de service, les fonctionnaires sont reçus le matin pendant les heures de bureau.

La réception des autres personnes a lieu l'après-midi, de 3 à 5 heures. Les personnes munies d'une lettre d'audience passent avant celles qui attendent. Cependant, si ces personnes ne sont pas là à l'heure fixée par leur lettre d'audience, elles perdent leur rang et ne sont introduites qu'après celles qui sont arrivées avant elles.

La Société Philharmonique a fait, dimanche dernier, sa sortie annuelle. Elle avait pris pour but de cette excursion le charmant village de Saint-Isidore.

Après la messe, où la Société a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire, un concert a été donné sur la place. Il a valu de nombreux applaudissements aux excellents exécutants.

Le banquet a eu lieu sous la présidence de M. de Loth, maire de Monaco, président d'honneur.

A la fin du repas, des toasts ont été portés par M. de Loth, M. l'abbé Liprandi, curé de Saint-Antoine, et M. Noghès.

Les excursionnistes se sont encore réunis le soir en un banquet familial.

M. Rey, le dévoué chef de gare de Monaco, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Laurent, chef de gare à Antibes, est appelé à succéder à M. Rey, à Monaco.

Les chefs de service et tout le personnel de la gare de Monaco, désireux de témoigner à M. Rey leurs sentiments de sympathie à l'occasion de son départ, se sont réunis samedi et ont offert un souvenir à leur ancien chef.

Très touché par cette manifestation, M. Rey a réuni, lundi, ses collaborateurs en une soirée d'adieux, au café du Siècle.

M. Gaziello, sous-chef de gare, dans un très heureux toast, s'est fait l'interprète des sentiments de tout le personnel de la gare.

M. Belladen, receveur, a, à son tour, exprimé les mêmes sentiments.

M. Rey a exprimé ses regrets de quitter un personnel si dévoué et une population aussi aimable. Il a renouvelé ses remerciements à ses collaborateurs pour leur précieuse manifestation de sympathie. Ces paroles ont été chaleureusement applaudies.

La soirée s'est prolongée par un charmant concert intime.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans son audience du 1^{er} juillet 1909, le Tribunal de Première Instance a condamné le nommé B. H., né à La Turbie (Alpes-Maritimes) le 5 décembre 1858, laitier, demeurant à Beausoleil, à 50 francs d'amende pour mise en vente de lait falsifié.

LA VIE ARTISTIQUE

L'Opéra de Monte Carlo à Paris.

Le *Vieil Aigle*, l'opéra de MM. Gunsbourg et Jehin, qui a été créé l'hiver dernier sur la scène du théâtre de Monte Carlo, a été joué avec un grand succès à l'Opéra de Paris, à l'occasion de la représentation de gala organisée en faveur des victimes du tremblement de terre de Provence.

L'œuvre était interprétée par les artistes de la création, M. Chaliapine, inoubliable en *Vieil Aigle*, M. Rousselière, tout d'ardeur juvénile et de vibrante passion, M^{me} Marguerite Carré, délicieuse de charme et de voix dans son rôle d'esclave amoureux.

Dans la même représentation, le public parisien a acclamé un des triomphateurs de notre dernière saison théâtrale, le ténor Smirnow, dont la voix et le jeu sont en constant progrès.

LA VIE SCIENTIFIQUE

Un « raid » au Pôle Sud.

Le vaillant officier anglais qui revient du pôle Sud, du sinistre pôle où rougeoient, parmi les glaces, les volcans Erebus et Terror, a accompli un véritable « raid ». Il s'est approché plus près du pôle qu'aucun de ses vaillants et illustres prédécesseurs : Cook (1772-1775), Bellinghausen (1819-1821), Dumont d'Urville (1837-1840), Wilkes (1838-1842), Ross (1839-1843). Ces explorateurs n'avaient guère dépassé 79° de latitude. Le lieutenant Shackleton a pu atteindre 88°23' et arriver à 180 kilomètres environ du pôle : c'est un « record » par la distance, c'est un « raid » par la rapidité et la vigueur de l'exécution du plan conçu.

Le pôle antarctique est situé sur un continent aussi étendu que l'Europe et l'Australie réunies et entièrement couvert de glaciers.

Cette masse terrestre est accidentée de très hautes chaînes alpestres dans la partie située au sud de la nouvelle-Zélande, et qui est dénommée « Terre-Victoria ». Ces glaciers favorisent, en certain cas, la marche des explorateurs. Car, ainsi que l'a fait remarquer le lieutenant de la Besse, auteur des traîneaux automobiles récompensés aux concours de Chamonix du Touring-Club, la couche de neige accumulée depuis des siècles est tellement épaisse qu'elle nivelle les crevasses petites et moyennes. Une fois les escalades abruptes franchies, on se trouve sur des séries de plateaux d'altitudes successives, mais relativement assez faciles à aborder.

C'est ainsi que le lieutenant Shackleton a terminé son raid sur un plateau immense situé à 3.000 mètres d'altitude, alors qu'il l'avait commencé par une plaine de glace large de 400 à 500 kilomètres, partant du niveau de la mer. C'est la fameuse « barrière de Ross ».

Les moyens de locomotion dont il s'est servi avec le plus de succès ont été des poneys de Mandchourie, petits chevaux relativement très vigoureux et d'une endurance exceptionnelle. Les chiens, si bien utilisables au pôle Nord, ne sont pas d'un bon emploi au pôle Sud. Les traîneaux automobiles, quoique l'essence de pétrole soit incongelable, n'ont joué qu'un rôle accessoire. C'est, ainsi que le fait observer M. de la Besse, parce qu'au lieu d'être des *quadripatins*, c'étaient des *quadricycles* montés sur roues. Sur la couche de neige qui couvre les plateaux antarctiques, le roulement est impossible et le glissement s'impose ; les roues, même larges, s'enlizent dans la neige ; elles ne s'appliquent bien qu'à la traction sur la glace. Il y a là une instructive indication pour les expéditions futures.

Car, on n'en peut douter, l'effort du vaillant officier anglais ne sera pas l'effort suprême. L'expédition Charcot est déjà en train de donner l'assaut avec une

rare intrépidité, avec un outillage très bien combiné, et peut-être poussera-t-elle encore plus loin ses investigations.

Pour le moment, il résulte de la remarquable expédition du lieutenant Shackleton que le pôle Sud est bien placé au centre d'un continent dont la périphérie est hérissée d'appareils volcaniques. Il y a eu là, dans l'histoire de la terre, une lutte formidable entre le froid et le feu. Les explorateurs rapportent des documents géologiques qui ne laissent aucun doute et d'autant plus probants qu'ils se sont approchés du pôle à une distance qui est à peu près celle qui sépare Lyon du mont Blanc.

Les icebergs qui se détachent de cette région sont, paraît-il, formidables, stratifiés horizontalement en couches fines et compactes et colorés de teintes admirables. On les connaissait déjà par les « baleiniers », lesquels sont, dans leur genre, des explorateurs remarquables et intrépides. Ils se portent actuellement vers le pôle Sud, où la chasse aux baleines est fructueuse ; les baleines du pôle Nord ont été tellement pourchassées et massacrées qu'un nouveau terrain de chasse s'imposait.

L'expédition du lieutenant Shackleton va apporter une nouvelle et utile contribution à l'étude de la physique du globe et à celle des sciences naturelles. On se fiait forcément à des hypothèses scientifiques dont beaucoup, il faut le reconnaître, étaient ingénieuses et faisaient honneur à l'intuition des anciens explorateurs ; mais on aura plaisir et utilité à posséder véritablement des faits et des observations telles que les réclame la science moderne, justement éprise de précision et de réalité.

Questions diverses de Science appliquées.

La liste des falsifications, dont notre époque est redevable à l'ingéniosité des industriels, s'allonge chaque jour. Les *Annales des Falsifications* nous révèlent de curieux détails sur la contrefaçon des conserves de sardines et M. de Nansouty dans le *Temps* en donne l'aperçu suivant :

C'est une excellente chose que la bonne sardine à l'huile. La fabrication française, qui occupe un grand nombre d'usines sur la côte de Bretagne et de Vendée, et aussi dans la baie d'Arcachon, est justement renommée. Il n'y a pas de comparaison possible, au point de vue gastronomique, entre nos sardines de fabrication française et celles d'Espagne, de Portugal et d'ailleurs, qui depuis une trentaine d'années sont venues leur faire concurrence. D'autant plus que certaines conserves d'origine étrangère, vendues sous le nom de conserves de sardines, n'ont souvent avec les nôtres qu'une vague ressemblance, et sont préparées avec des poissons d'autres espèces.

Ainsi le sprat (*clupea sprattus*) est un audacieux concurrent : il est du genre *melette*, alors que la sardine est du genre *alose*, vit dans des eaux plus froides, et se pêche dans la mer du Nord et dans la Manche. Le sprat est facile à distinguer de la sardine ; mais si l'on a ouvert la boîte sans regarder la marque avec beaucoup de soin, on est condamné à le manger de mauvaise grâce.

Le chinchard (*caranx trachurus*) est, lui aussi, plein de perfidie. Il est de la famille des scombridés (maquereau, thon, etc.) ; de couleur grisâtre, il a deux grosses arêtes dorsales. Rien ne l'autorise à essayer même de rivaliser avec nos délicieuses sardines.

En Norvège, où on ne pêche pas de sardines, M. Lemy nous dit que le sprat, abondamment pêché sous le nom de *brisling*, est étiqueté sardine quand on le met dans des boîtes de fer-blanc, anchois lorsqu'il est conservé en barils, et vendu

même parfois sous le nom de truite ! C'est un Protée commercial et alimentaire.

Aux Etats-Unis, ce sont des petits harengs que l'on met en conserve et auxquels on donne ouvertement le nom de sardines.

Cela est fort regrettable à tous points de vue : d'une part en raison du tort que cela fait à nos fabricants, qui sont consciencieux et qui appellent loyalement les choses par leur véritable nom ; d'autre part, en ce qui concerne le point de vue alimentaire, parce que ces sprats, ces petits harengs, ces petits maquereaux, durs, tassés, apprêtés avec des huiles d'olive plus ou moins agréables, ne sont pas savoureux du tout. Ceux de nos commerçants qui acceptent d'en être les vendeurs ont bien tort : leur clientèle s'en dégoûtera. Des petits poissons coriaces trempés dans l'huile, durs comme du carton, cela n'a jamais été de la sardine. Si l'on continue, il n'y aura plus qu'à vendre la sardine artificielle en pâte à papier.

* * *

Si le développement de la contrefaçon, malgré l'ingéniosité dont elle est la preuve, ne peut pas passer pour un progrès, le merveilleux perfectionnement des moyens de transports constitue bien certainement l'une des plus remarquables applications de la science moderne. La lutte s'établit maintenant pour la conquête de l'espace entre la vapeur et l'électricité.

La locomotion électrique, sous ses diverses formes, progresse constamment sans que cela diminue les progrès de la locomotion à vapeur ; il y a une belle émulation.

Les ingénieurs, les électriciens, les constructeurs luttent de force et de vitesse, et l'on ne peut que s'en féliciter, car il y a un domaine d'action suffisant pour l'un et l'autre de ces puissants organes du mouvement.

Le *Bulletin* de l'Association du congrès international des chemins de fer publie sur cet important sujet, dont l'intérêt est général, une étude bien documentée de M. E. Frischmuth. Jetons sur elle un rapide coup d'œil.

L'auteur dit que la première locomotive électrique livrée à l'industrie fut mise en service en 1882, dans les houillères de Saxe, et indique le fonctionnement actuel de plus de 100.000 automotrices et locomotives électriques. Nous lui laissons la responsabilité technique de ce chiffre, tout en pensant qu'il peut être voisin de la réalité.

Ce qui est certain, c'est que la traction électrique, fort discutée au début, a gagné sa partie, tant sous forme de tracteurs que sous la forme précise de « locomotive », laquelle implique la puissance et la vitesse.

La traction par accumulateurs électriques n'a pas fait de grands progrès depuis les belles recherches effectives dues à l'initiative de M. Albert Sartiaux en 1893, à la Compagnie du Nord. L'accumulateur, bien que fort perfectionné, est resté trop lourd.

L'alimentation de la locomotive électrique reste assurée par le troisième rail et par le trolley.

Le troisième rail sur lequel la locomotive « balaye » de l'énergie est d'un usage pratique ; les chemins de fer métropolitains, ainsi que quelques embranchements, s'en trouvent bien. Mais il a le défaut évident de voir la tension électrique, c'est-à-dire en somme le moyen d'action, limitée par les

difficultés d'isolement électrique des voies et par les dangers que les hauts voltages présentent pour le personnel des lignes. Ce système est aussi mal utilisable pour le courant alternatif, qui est par excellence le courant de transport de l'énergie.

Le trolley qui cueille de l'énergie sur des conducteurs aériens rentre mieux dans le fonctionnement des longs réseaux de voies ferrées. Il s'est exercé sur les tramways électriques et il y a fait ses preuves ; c'est une forme aérienne du troisième rail qui est rassurante, dans une large mesure, pour les gens qui marchent sur la voie.

Le conducteur aérien se prête bien aux tensions élevées et aux courants alternatifs simples ou polyphasés. On lui a reproché de s'adapter mal aux aiguillages ; le reproche n'est pas fondé. On a dit aussi, par hypothèse, qu'il ne pourrait s'appliquer aux très grandes vitesses : les expériences de la ligne allemande spéciale de Marienfeld-Zossen, où l'on a réalisé des vitesses de 210 kilomètres à l'heure en transmettant des puissances de 3.000 chevaux sous une tension de 11.000 volts, suffisent à affirmer la possibilité des vitesses extrêmes dont on ne se servira certainement jamais d'une façon usuelle.

Sur diverses lignes, notamment aux États-Unis, des expériences d'application de l'électricité à la grosse traction ont été faites non sans succès, et il y a, là aussi, tout un domaine à conquérir par la locomotive électrique sans qu'elle ait la prétention systématique de se substituer à la locomotive à vapeur.

Pour le moment, ce qui est nécessaire et logique c'est de s'accoutumer à l'aspect et au fonctionnement de la locomotive électrique. Elle n'a pas encore pris « sa forme », elle a des aspects divers auxquels nous ne sommes pas accoutumés et « qui ne sont pas locomotive » au point de vue traditionnel. On s'y fera, car comme le dit le poète, « l'accoutumance rend tout familier ».

La locomotive à vapeur elle-même, la gracieuse Crampton du début des voies ferrées, a beaucoup abandonné de sa grâce constructive afin d'acquiescer de la force et de la puissance. Les « grandes coureuses » à vapeur n'ont presque plus de tuyau ; leur avant s'est gonflé comme pour receler de prodigieux poumons ; leurs mécaniciens, abrités, ne s'aperçoivent plus ; leurs coups de sifflet sont brefs et impérieux. Cependant on les admire et l'on a raison de les admirer puisqu'elles remplissent bien leur programme de progrès mécanique. Il en sera de même, par la suite, n'en doutons pas, de la locomotive électrique dont l'aspect est déconcertant à l'heure présente parce qu'il est nouveau.

Pour terminer cette causerie, paulo majora canamus et disons quelques mots d'une hypothèse

qui relève de la science pure et offre une curieuse solution à l'un des problèmes les plus passionnants qu'elle nous pose.

M. O. Keller, ingénieur des Mines, a présenté à l'Académie des Sciences, par l'intermédiaire de M. G. Humbert, une note d'un haut intérêt sur l'attraction universelle. Il l'attribue à la réaction de l'éther sur la matière et il démontre le bien-fondé de cette hypothèse.

De plus en plus, et fort heureusement, la science cesse de se « payer de mots ». Tout en respectant les termes symboliques créés par les premiers philosophes, on aime à rechercher ce qu'ils renferment de vérité scientifique.

Voici donc ce que nous dit, au cas présent, M. O. Keller.

La matière pondérable est constituée, en dernière analyse, par des atomes primordiaux, tous égaux, des *atomules*, caractérisés par un mouvement incessant de nature particulière. Ils vibrent avec une rapidité analogue à celle de la lumière, présentent de la stabilité et sont des sources d'énergie. Ils se distinguent nettement des atomes impondérables de l'éther qui, étant d'un ordre de grandeur plus petit, occupent leurs intervalles et remplissent le monde immatériel.

De ce que l'éther incohérent est soustrait à l'attraction universelle, on peut induire qu'il en est l'indispensable agent et que c'est de lui que dérive la gravité.

Les mouvements des atomes se communiquant à de grandes distances, produisent ce que l'on appelle des radiations. Une radiation étherée constitue une force ; née d'une force matérielle à son point de départ, elle en manifeste une à son point d'arrivée, ce qui veut dire au contact de la matière.

L'expérience journalière confirme cette déduction. On a reconnu en effet que toutes les radiations lumineuses, thermiques, électriques, magnétiques, etc. exercent une action sensible sur les corps qu'elles viennent frapper.

Bien différent des gaz en ce qu'il n'est susceptible que d'une très faible compressibilité, l'éther transmet presque instantanément les efforts que lui impriment les vibrations matérielles, comme le démontre la propagation de la lumière. De ces efforts, par l'intermédiaire de la série de chocs que se communiquent les uns aux autres, suivant une direction donnée, les atomes étherés rigides, il résulte la transmission d'une *pression* dont l'intensité dépend du choc initial et que vient subir tout atome matériel se trouvant sur le trajet de la radiation considérée.

Maxwell a prévu l'existence de cette *pression étherée* ; elle a été confirmée, même en dehors de la théorie électromagnétique relative à l'émission

de la lumière, par M. Larmor, en s'appuyant sur les principes de la thermodynamique ; elle a été démontrée par M. Lebedew, mesurée par MM. Nichols et Hull. On est ainsi porté à admettre que des pressions radiantes sont exercées sur l'éther par les mouvements incessants des atomes et en particulier des atomules.

Suivant quelle loi se propagent-elles ?

M. O. Keller l'a recherché par des calculs, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer ici.

Disons seulement qu'il arrive à déterminer exactement la valeur de la radiation élémentaire et à poser la conclusion suivante :

« Si l'attraction universelle n'éprouve aucune altération avec le temps, son coefficient est constant, c'est-à-dire que les atomes matériels primordiaux émettent des pressions radiantes invariables, qu'ils conservent leur énergie. La matière elle-même est à la fois la cause et l'objet de l'attraction universelle, avec l'éther pour agent. »

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

BAINS DE MER

DE

LARVOTTO

Ouverts tous les jours

de 7 heures du matin à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION

DOUCHES — MASSAGE

Un Service de Break dessert l'Etablissement et part toutes les heures de la place du Casino

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement. Blanchissage hygiénique de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25. Dentelles remises à neuf.

TEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

Compagnie d'Assurance

LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur

pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest

MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crips animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

Imprimerie de Monaco — 1909

Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908, cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Étrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.	Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909, une obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco : Numéro 131684.	
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco : Numéro 46941.	Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, 1 ^{er} juillet 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco : Numéro 28787.	
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.		TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.